



Valoriser les produits de la ferme en circuits courts

Vous êtes éleveur ? Vous vous lancez juste dans la vente directe et vous vous posez des questions sur la réglementation, l'hygiène, la communication du produit ? Vous avez envie d'échanger sur ces problématiques avec d'autres producteurs ? Le CIVAM Seuil du Poitou propose la formation adaptée !

Le principe : 1 rencontre/mois de septembre à décembre sur les thèmes suivants :

Formation ouverte à tous !

Le lieu des formations sera déterminé selon la provenance des stagiaires

Inscription auprès du CIVAM

Fanny, animatrice
06.76.84.43.57
civam.sud79@gmail.com

Avec le soutien financier de :



Réglementation pour étiqueter et commercialiser les produits

**Lundi 15 Septembre
11h à 17h**

Formateur Qualité, Hygiène et Sécurité Alimentaire du Campus des Sicaudières

- ✓ L'étiquetage: pour qui, pour quoi ?
- ✓ Informations obligatoires des denrées pré-emballées et non pré-emballées
- ✓ Conséquence d'un étiquetage non conforme
- ✓ Etiquetage au moment de la vente

Règles juridiques et fiscales de la vente directe

**Lundi 20 Octobre
13h30 - 17h30**

Séverine HAY, directrice d'ACCEA+

- ✓ Définition et principe de la vente directe
- ✓ Règles juridiques et fiscales des différents modes de commercialisation : vente à la ferme, achat/revente, dépôt vente
- ✓ Les statuts juridiques des systèmes de vente collectif

L'intérêt de la communication sur les fermes en circuits courts

**Lundi 24 Novembre
14h - 17h**

Aurélie HABASQUE, formatrice Compote de Com'

- ✓ 4 grandes étapes pour travailler la communication
- ✓ Faire son auto-diagnostic
- ✓ Avantages et inconvénients de quelques outils de communication
- ✓ Etude de cas à partir de l'exemple d'un participant

Diversifier les débouchés en vente directe

**Lundi 15 Décembre
11h - 17h**

Lucie PINEAU, animatrice Circuits Courts à la FRCIVAM

- ✓ Les modes de vente directe existants
- ✓ Quels adaptations/changements à engager dans les fermes des participants suites aux interventions précédentes
- ✓ Réflexion sur l'éventuelle mutualisation des moyens des commercialisation du groupe
- ✓ Suites à donner au sein du CIVAM ?

Information importante !

Cette formation est financée par VIVEA (fonds de formation pour les exploitants agricoles). Elle est donc **gratuite à condition d'avoir un minimum de 8 participants et de participer à l'ensemble des dates ci dessus.**